



Litige avec employeur

Par **Berland**, le **30/03/2022** à **12:28**

Bonjour,

nous avons de gros problèmes par rapport à notre gérant et ne savons pas quels sont nos droits et les procédures à suivre.

- Le gérant en question gère plusieurs entreprises en parallèle et n'est jamais disponible concernant notre entité.
- Il est injoignable sur les questions d'approvisionnement de matière première (nous ne disposons pas des clés de la bourse) et ne pouvons pas travailler dans des conditions décentes.
- Le salaire est versé en retard
- Nous cotisons les tickets restos mais ils ne nous sont jamais remis (il y en a pour 1000€ à ce jour)
- Il investit dans de nouveaux commerces mais n'est pas capable de bien gérer notre entreprise.

Merci de votre retour.

Par **Prana67**, le **31/03/2022** à **09:12**

Bonjour,

Concernant les problèmes de gestion de l'entreprise vous ne pouvez pas faire grand chose légalement.

Concernant les autres points, salaire, TR, etc... Commencez par faire un recommandé ou vous listez tous les éléments manquants en lui laissant 15 jours (un délai raisonnable) pour régulariser. Ensuite direction CPH.

Si votre salaire est versé en retard de sorte que sur un mois calendaire complet vous n'avez eu aucun salaire vous pouvez demander la résiliation judiciaire de votre contrat de travail.